



## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PLAN D'ACTION DU CMEC POUR L'ÉDUCATION DES AUTOCHTONES**

### **Introduction**

En septembre 2004, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a déclaré que l'éducation des Autochtones était une priorité devant faire l'objet d'activités ciblées.

En déclarant prioritaire l'éducation des Autochtones, les ministres ont reconnu la nécessité de trouver des moyens nouveaux et variés de travailler ensemble de même qu'en partenariat avec le gouvernement fédéral et les chefs autochtones pour améliorer les résultats de la population étudiante autochtone à l'échelle des deux systèmes d'éducation. Ils savent que de meilleurs résultats scolaires chez les Autochtones permettront à ces derniers de participer activement à leurs collectivités, consolideront leur présence sur le marché du travail et les prépareront à une économie complexe, axée sur le savoir.

### **Contexte**

Malgré les nombreux progrès réalisés au cours des dernières années dans les provinces et territoires, les taux de décrochage scolaire chez les jeunes Autochtones demeurent élevés et les taux de transition du secondaire au postsecondaire demeurent faibles. Cette situation coïncide avec une augmentation rapide du nombre de jeunes Autochtones; en effet, il est prévu que d'ici 15 à 20 ans les Autochtones représenteront plus de 25 p. 100 des élèves du primaire dans certaines provinces et certains territoires. Dans les instances tel le Nunavut, les Inuites et Inuits comptent déjà pour 96 p. 100 de la population étudiante.

En plus de l'augmentation très rapide du nombre d'enfants et de jeunes autochtones inscrits dans nos systèmes scolaires, plusieurs autres facteurs doivent être pris en considération.

- Les élèves autochtones, tant les filles que les garçons, affichent un rendement moindre que les autres élèves (et l'écart persiste).
- Les niveaux de nomadisme des élèves autochtones demeurent très élevés, les individus aussi bien que les familles quittant et réintégrant fréquemment leur réserve.
- Une main-d'œuvre enseignante autochtone bien formée demeure peu abondante.
- Les programmes d'études et les méthodes d'enseignement actuels ne reflètent pas suffisamment les besoins et les valeurs des Autochtones.

## **But du Plan d'action pour l'éducation des Autochtones**

Un Plan d'action pour l'éducation des Autochtones mènera à l'élaboration d'une stratégie davantage coordonnée permettant aux provinces et territoires de travailler ensemble de même qu'avec le gouvernement fédéral, les chefs autochtones et le secteur de l'apprentissage autochtone.

### **Portée**

Aux fins du plan d'action, l'éducation des Autochtones est vue comme un processus par lequel les Autochtones apprennent leur vie durant, depuis la première enfance jusqu'aux transitions à l'enseignement postsecondaire puis au marché du travail, en passant par l'âge scolaire (primaire et secondaire).

### **Consultation**

Dans les provinces et territoires, les activités associées à chaque objectif du plan d'action seront menées en consultation et en coopération avec les collectivités autochtones et les parties intéressées du secteur de l'éducation, comme le déterminera chaque instance.

### **Objectifs à long terme du plan d'action**

- Expériences d'apprentissage positives chez les Autochtones
- Bien-être des élèves
- Réussite accrue des élèves autochtones
- Plus grande participation des Autochtones au marché du travail

### **Objectifs**

Les trois objectifs suivants constituent la première étape d'un engagement suivi en matière d'éducation des Autochtones. D'autres objectifs pourraient s'y ajouter ultérieurement.

- Objectif 1 (Piloté par le Nunavut) – Inventorier et partager les « pratiques exemplaires » provinciales, territoriales et fédérales en éducation des Autochtones, que ce soit au chapitre de l'éducation des jeunes enfants, de l'éducation primaire-secondaire, de l'enseignement postsecondaire ou de l'éducation des adultes.
- Objectif 2 (Piloté par le Manitoba) – Renforcer la capacité d'une prise de décision basée sur les faits par l'entremise d'interventions qui comprennent notamment : a) l'établissement d'une démarche visant à encourager les élèves et les étudiantes et étudiants autochtones à se reconnaître comme tels; b) la coordination de définitions communes de données et d'indicateurs; et c) la mise en œuvre de procédures parallèles de collecte de données.

Objectif 3 (Piloté par la Saskatchewan et le Yukon) – Élaborer un cadre d’action relatif à la formation du personnel enseignant en collaboration avec les facultés d’éducation, les commissions et conseils scolaires, les départements et les associations professionnelles, ainsi qu’en consultation avec les organismes éducatifs autochtones des provinces et territoires en vue : a) de renforcer et de partager les mesures mises en œuvre afin de veiller à ce que le nouveau personnel enseignant reçoive la formation adéquate lui permettant de comprendre les besoins et les défis auxquels font face les élèves et les étudiantes et étudiants autochtones; b) d’établir des mécanismes de recrutement et de formation visant un plus grand nombre d’enseignantes et d’enseignants autochtones; et c) de fournir au personnel enseignant des possibilités de formation perpétuelles et en milieu de travail visant à lui communiquer des renseignements à jour et à lui permettre de perfectionner ses compétences.

## **Résultats à long terme**

### ***Population étudiante***

- Augmentation des taux de diplomation des élèves autochtones du secondaire
- Transitions en douceur entre les programmes primaires-secondaires, telles celles entre les systèmes d’éducation des Premières nations et ceux des provinces
- Nombre accru d’élèves autochtones poursuivant leurs études au niveau postsecondaire
- Augmentation des taux de diplomation d’étudiants et étudiantes Autochtones dans un vaste éventail de programmes d’études postsecondaires

### ***Personnel enseignant***

- Augmentation du nombre d’Autochtones qui choisissent la profession enseignante et qui persévèrent dans cette voie
- Intégration des perspectives et des contenus autochtones dans les ressources didactiques et les méthodes pédagogiques (primaire-secondaire et postsecondaire)

### ***Lien à l’économie***

- Coopération avec le Forum des ministres du marché du travail (FMMT) pour favoriser la participation des Autochtones au marché du travail

Chacun de ces résultats est mesuré au fil du temps, et chaque province et territoire élaborera pour chacun d’eux divers indicateurs en vue de déterminer un ensemble de bases de référence et de montrer les améliorations dans le temps.

## Trois réalisations attendues

Le plan cible notamment les principales réalisations suivantes.

- Un guide des pratiques exemplaires en matière d'éducation des Autochtones énumérant les pratiques, les programmes et les politiques qui favorisent le succès scolaire et améliorent la formation du personnel enseignant partout au Canada.
- La capacité d'élaborer et de publier des ensembles fiables d'indicateurs pancanadiens de l'éducation des Autochtones (au primaire-secondaire et au postsecondaire), fondés sur de meilleurs taux d'auto-identification et des éléments de données communs à l'ensemble des provinces et territoires. La publication régulière de ces indicateurs contribuera à informer le public et les ministères de l'Éducation sur la façon dont les objectifs sont atteints.
- Un cadre d'action pouvant être utilisé dans chaque province et territoire pour améliorer la formation initiale et la formation en cours d'emploi du personnel enseignant autochtone et des personnes qui enseignent dans les collectivités autochtones.

Pour obtenir plus d'information sur l'initiative visant l'éducation des Autochtones, il suffit de consulter le site Web du CMEC ([www.cmec.ca](http://www.cmec.ca)) ou de communiquer avec M<sup>me</sup> Christy Bressette au Secrétariat du CMEC au (519) 786-4412 ou à [c.bressette@cmec.ca](mailto:c.bressette@cmec.ca).

Pour obtenir plus d'information sur les divers objectifs du Plan d'action pour l'éducation des Autochtones, il suffit de communiquer avec les personnes suivantes :

Manitoba	M. Keith Lowe	(204) 945-8772	<a href="mailto:keith.lowe@gov.mb.ca">keith.lowe@gov.mb.ca</a>
Nunavut	M. Brad Chambers	(867) 975-5606	<a href="mailto:bchambers@gov.nu.ca">bchambers@gov.nu.ca</a>
Yukon	M <sup>me</sup> Tina Jules	(867) 393-6905	<a href="mailto:tina.jules@gov.yk.ca">tina.jules@gov.yk.ca</a>
Saskatchewan	M <sup>me</sup> Sharon Markesteyn	(306) 787-6215	<a href="mailto:sharon.markesteyn@gov.sk.ca">sharon.markesteyn@gov.sk.ca</a>

Révisé le 11 décembre 2008